

Plantes vivantes comme souvenir de vacances ? Renoncez !

Berne, 05.07.2018 - A la veille des vacances, les préparatifs vont bon train. Entre les passeports, les visas et les devises étrangères, mieux vaut ne rien oublier. Mais attention à leur arrivée dans certains pays, les voyageurs peuvent être soumis à des contrôles très strictes quant aux produits végétaux qu'ils pourraient importer. Souvent fruits et légumes sont interdits d'entrée et confisqués. De même lors du retour, au moment d'acheter les souvenirs, soyez-prudents. Ne faites pas le mauvais choix ! Ne ramenez pas dans vos valises une plante, des graines ou autre partie de plante. Il se pourrait que vous deviez laisser votre morceau de vacances à la douane suisse.

L'importation de plantes depuis un pays tiers est soumise à des dispositions phytosanitaires. Cela implique un contrôle phytosanitaire obligatoire lors de l'importation voire même une interdiction d'importation. Ces mesures visent à éviter l'introduction de maladies ou ravageurs des plantes (organismes de quarantaine) en Suisse et le service phytosanitaire fédéral recommande donc vivement de renoncer aux plantes comme souvenir de voyage.

Augmentation des infractions et contrôles intensifs

Le service phytosanitaire fédéral est l'autorité responsable pour les contrôles à l'importation. Il est présent dans nos deux aéroports principaux de Zurich et de Genève. Comme les inspecteurs du service phytosanitaire fédéral sont basés dans la partie du fret des aéroports pour contrôler chaque année environ 9'000 importations contenant des marchandises soumises à un contrôle obligatoire, c'est le Corps des gardes-frontière suisse qui fait les contrôles à l'arrivée de voyageurs en Suisse. Depuis 2016, les statistiques le montrent. Le nombre d'infractions découvertes concernant surtout des plantes, des graines, des fruits et des fleurs coupées interceptées à l'entrée en Suisse dans nos deux principaux aéroports est en nette augmentation. Alors qu'en 2015, 213 cas avaient été répertoriés ce chiffre est passé à 233 en 2017 et se monte déjà à 202 pour 2018 alors que nous sommes à peine à la moitié de l'année et que la période des vacances n'a pas encore commencé.

Mais si je veux quand même une plante, que puis-je faire ?

Plantes Souvenirs - non merci !

Si vous avez choisi de passer vos vacances ou que vous partez en déplacement professionnel dans un pays tiers (Hors Communauté Européenne), renoncez à rapporter du matériel végétal vivant comme souvenir !

Les personnes qui souhaiteraient tout de même ramener un souvenir végétal doivent s'informer avant leur voyage des dispositions légales en vigueur sur le site www.servicephyto.ch. De plus, de nombreuses plantes (plus de 25'000 espèces en tout) sont soumises aux directives de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Elles ne peuvent être introduites en Suisse qu'avec une autorisation du pays exportateur, voir www.cites.ch (pour plus d'informations voir l'encadré). Outre un certificat CITES valable, un permis d'importation des autorités suisses compétentes est souvent aussi exigé.

Adresse pour l'envoi de questions

Andreas von Felten
Leiter der Eidgenössischen Pflanzenschutzinspektoren
Eidgenössischer Pflanzenschutzdienst
Bundesamt für Landwirtschaft BLW
Schwarzenburgstrasse 165, CH-3000 Bern
andreas.vonfelten@blw.admin.ch
+41 (0)58 462 25 90
www.pflanzenschutzdienst.ch

Jacques Humbert-Droz
Responsable du bureau de Genève aéroport
Service phytosanitaire fédéral
Office fédéral de l'agriculture
Case postale 1089, 1211 Genève 5
phyto.geneve@blw.admin.ch
+41 (0)58 464 33 88

Hanspeter Diem
Dienststellenleiter
Eidgenössischer Pflanzenschutzdienst Zürich Flughafen
Postfach 88
8058 Zürich Flughafen
phyto.zurich@blw.admin.ch
+41 (0) 58 469 08 85

Jürg Jordi
Mediendienst
Bundesamt für Landwirtschaft
Schwarzenburgstrasse 1655, CH-3000 Bern
+41 (0)58 462 81 28
info@blw.admin.ch

CITES Flora
Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV
Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Bern
cites@blv.admin.ch
www.cites.ch

Documents

- [Importations de végétaux: ce qu'il faut savoir](#) (PDF, 373 kB)
- [Poster](#) (PDF, 198 kB)

Auteur

Office fédéral de l'agriculture
<http://www.blw.admin.ch>